



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FORMATION EN ALTERNANCE

MASTER
PATRIMOINE
**PATRIMOINE
CULTUREL
PATRIMOINE
NATUREL**

*“Il n’y a que deux héritages durables
que nous pouvons espérer donner à nos enfants.
L’un d’eux, des racines, l’autre, des ailes”
- Goethe -*

PATRIMOINE CULTUREL, PATRIMOINE NATUREL

CONCEPTION, PILOTAGE ET DÉVELOPPEMENT DE PROJET

Intéressé-e par les métiers du patrimoine : du culturel au naturel selon une approche transversale ?

Le master Patrimoine culturel, Patrimoine naturel : conception, pilotage et développement de projet forme les futurs cadres de ces secteurs ; de la conception des projets portés par les structures à leur gestion et développement.

La formation offre un socle de culture professionnelle, de la notion de patrimoine à ses acteurs, en passant par les territoires, le tourisme et les institutions culturelles. La médiation, ses publics et la démarche de gestion de projet sont au cœur des enseignements.

1 MÉTIERS VISÉS

- Directrice-teur d'établissement culturel
- Cadre chargé-e de la conception/mise en œuvre des politiques publiques du patrimoine et de la culture
- Administratrice-teur territorial-e, attaché-e de conservation, agent-e de développement culturel local
- Responsable d'association, de structure culturelle
- Chef-fe de projet, chargé-e de missions
- Animatrice-teur du patrimoine, médiatrice-teur culturel-le, guide conférencier,
- Chargé.e de marketing, de communication, de mécénat
- Entrepreneur.e.neur du patrimoine...



2 COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre "la fabrique patrimoniale" (contexte, enjeux et objets).
- Comprendre les politiques patrimoniales.
- Mettre en œuvre une démarche de recherche.
- Concevoir, piloter et développer les projets patrimoniaux et culturels.
- Maîtriser les méthodes de conception, d'organisation et de promotion des manifestations culturelles et patrimoniales.
- Maîtriser les principes de muséologie, de muséographie, les enjeux de gestion des collections.
- Acquérir méthodes et outils spécifiques de la gestion de projet, de la communication, du marketing et du mécénat.
- Comprendre, contextualiser les situations et le jeu des acteurs du secteur.
- Développer l'esprit critique.

3 CONDITIONS D'ACCÈS

JE SUIS ÉTUDIANT·E

- **Accès en master 1** : être titulaire d'une licence histoire ou histoire de l'art et plus largement en sciences humaines & sociales.
- **Accès en master 2** : être titulaire d'un master 1 ou 2 en culture et/ou patrimoine avec une expérience confirmée (stages, bénévoles, immersions professionnelles) et avoir signé un contrat en alternance.

Pour tout autre master, les candidatures seront examinées par la commission sous réserve de places disponibles.

JE SUIS SALARIÉ·E OU EN RECHERCHE D'EMPLOI

Je soumetts un dossier de candidature en bénéficiant, le cas échéant, de la procédure de Validation des Acquis Professionnels. Pour tous renseignements, contactez le Service Formation professionnelle et Alternance.

4

CONTENU DE LA FORMATION

Du monde au local, de la conservation à la sensibilisation, en passant par la valorisation et la médiation, mais aussi par l'ingénierie, la gestion et le financement, le master forme les nouveaux acteurs du Patrimoine selon une approche transversale, innovante et professionnalisante :

MASTER 1

En première année de master, la formation développe une **approche disciplinaire et scientifique** des objets patrimoniaux via :

- Des cours magistraux :
 - Concept de patrimoine
 - Droits des patrimoines
 - Patrimoine et musées
 - Patrimoine maritime et littoral, culturel et naturel
 - Patrimoines architectural et mobilier
 - Parcs, jardins et paysages
 - Patrimoine des entreprises
 - Patrimoine culturel immatériel
 - Patrimoine et tourisme
 - Patrimoine et mémoire...
- Des rencontres professionnelles :
 - Acteurs associatifs et du secteur privé
 - Collectivités territoriales
 - Institutions culturelles et patrimoniales
- La réalisation d'un mémoire de recherche et d'un stage de 2 mois.

MASTER 2

La seconde année de master s'organise en **alternance** et engage la formalisation d'un rapport d'alternance et d'un mémoire professionnel.

Intégralement professionnalisante, les cours s'organisent en mode projet dans une démarche d'ingénierie culturelle et autour de différentes thématiques opérationnelles : Conception de projet

- Médiation
- Marketing culturel
- Communication
- Mécénat et financement
- Entrepreneurat et management
- Projet tutoré
- Étude et sociologie des publics
- Approche des droits culturels
- Méthodes de guidage
- Anglais
- Muséographie
- Transitions environnementales et numériques
- Accessibilité et responsabilité Sociétale des Organisations



LES + DE LA FORMATION

Des cours et des ateliers dédiés pour devenir de futurs acteurs du patrimoine sensibilisés aux enjeux de l'accessibilité et de l'inclusion.

- le cadre et enjeux d'une société inclusive,
- la diversité des publics et l'analyse des besoins,
- le Caring Muséum, le FACL, les visites guidées en langue des signes,
- le label "Tourisme et Handicap",
- les transitions environnementales et numériques et les innovations organisationnelles.

Un calendrier adapté aux secteurs d'activités.

ILS NOUS FONT CONFIANCE

CAENA
NORMANDIE



OCEANOPOLIS
ACTS FONDS DE DOTATION DE LA MER
COMPRENDRE L'OCEAN POUR MEUX AGIR

THEATRE
à la coque
CENTRE NATIONAL DE LA MARIONNETTE

MUSÉE
NATIONAL
DE LA MARINE

kenleur



PAYSAGES DE MÉGALITHES



5 L'ALTERNANCE

QUELS SONT LES AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE ?

L'alternance est une opportunité de transmettre les savoir-faire, la culture et les valeurs de son entreprise.

Intégrer un-e alternant-e au sein d'une entreprise permet :

- De faire face à un besoin immédiat de recrutement
- De répondre à sa croissance
- De faire face à un manque de candidat-e-s pour certains métiers
- De pérenniser le développement des activités
- De répondre à un futur besoin de recrutement avec un-e salarié-e intégré-e et directement opérationnel-le au terme du contrat d'alternance

L'intégration d'un-e alternant-e apporte une nouvelle dynamique à la structure accueillante ainsi qu'aux collaborateurs. C'est également l'occasion de profiter d'un œil neuf sur le fonctionnement de son activité.

QUELLES SONT LES AIDES EN 2024 ?

Une aide unique quel que soit l'âge de l'alternant-e, jusqu'au niveau master et pour toutes les entreprises :

- 6 000 euros maximum pour un-e apprenti-e, quel que soit son âge
- 6 000 euros maximum pour un-e salarié-e en contrat de professionnalisation jusqu'à 29 ans révolus

QUELS SONT LES TYPES D'ALTERNANCE PROPOSÉS ?

- Contrat d'apprentissage pour les moins de 30 ans
- Contrat de professionnalisation pour les moins de 26 ans ou les demandeur-euse-s d'emploi sans condition d'âge
- Contrat spécifique pour les salarié-e-s, sans condition d'âge

QUEL ORGANISME PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tout organisme privé ou public, à l'exclusion des collectivités locales, des services de l'État et des établissements publics à caractère administratif pour le contrat de professionnalisation.

COMMENT ACCUEILLIR UN-E ÉTUDIANT-E ALTERNANT-E

Choix du-de la candidat-e

Vérification de la possibilité de financement par l'OPCO

Contractualisation avec l'UBS

Signature du contrat de travail avec l'alternant.e

Transmission du dossier à l'OPCO

CONTACTS

Secrétaire de scolarité
Sterenn Gouello
02 97 87 65 38
sterenn.gouello@univ-ubs.fr

Pôle Formation Professionnelle & Alternance
07 64 25 34 66
llshs.fpa@listes.univ-ubs.fr